

DEPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BETHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération
N°2025CM39**

Personnel

Tableau des emplois
permanentsConvocation du
18 septembre 2025

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothée HAUER, Delphine LECOCQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Frédéric DISSAUX, Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs :

Mr Frédéric DISSAUX à Mme Nicole CHASTENEZ
Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE

Monsieur Johny GLAVIEUX est élu Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter le tableau des emplois pour permettre l'évolution de l'organisation des services communaux,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

DE CREER les emplois permanents suivants :

- ❖ Un emploi permanent à temps complet d'auxiliaire de puériculture de classe normale pour la crèche « l'île aux enfants »

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière médico-sociale au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique, qui devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine.

- ❖ Un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet, à raison de 5h45 hebdomadaires pour l'école de musique.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière culturelle au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L332-14 du code Général de la fonction publique qui devront dans ce cas justifier à minima du diplôme d'études musicales dans la spécialité.

D'APPROUVER le tableau des emplois permanents annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,



Maire,

Philippe SCAILLIEREZ.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Cadres d'emplois	Grades	Quotité de temps de travail	Nombre d'emplois	Nombre en équivalent temps plein
Filière administrative			10	9,50
Attachés territoriaux				
	Attaché principal	35h	1	1,00
	Attaché	35h	1	1,00
Rédacteurs territoriaux				
	Rédacteur principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	2	2,00
	Rédacteur	35h	2	2,00
Adjoint administratifs territoriaux				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	2	2,00
	Adjoint administratif	17h30	1	0,50
Filière technique			17	14,96
Techniciens territoriaux				
	Technicien principal de 1ère classe	35h	1	1,00
Agents de maîtrise				
	Agent de maîtrise	35h	1	1,00
Adjoint techniques territoriaux				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h	5	5,00
	Adjoint technique	35h	5	5,00
	Adjoint technique principal de 2ème classe	24h30	1	0,70
	Adjoint technique principal de 2ème classe	17h30	2	1,00
	Adjoint technique	23h00	1	0,66
	Adjoint technique	21h00	1	0,60
Filière médico-sociale			12	10,70
Sous-filière sociale			5	4,20
Educateurs territoriaux de jeunes enfants				
	Educateur de jeunes enfants de seconde classe	35h	1	1,00

Agents territoriaux spécialisés écoles maternelles				
	ATSEM principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	ATSEM principal de 1ère classe	24h30	1	0,70
Agents sociaux territoriaux				
	Agent social	35h	1	1,00
	Agent social	17h30	1	0,50
Sous-filière médico-sociale			7	6,50
Puéricultrices territoriales				
	Puéricultrice hors classe	35h	1	1,00
Auxiliaires de puériculture territoriaux				
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	35h	5	5,00
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	17h30	1	0,50
Filière culturelle			18	5,2125
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques				
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
Assistants d'enseignement artistique principal de 2ème classe				
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10h30	1	0,5250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8h30	1	0,4250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	8h00	1	0,4000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h45	1	0,2875
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h15	1	0,2625
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	5h00	1	0,2500
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h30	1	0,2250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	4h00	2	0,4000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h45	1	0,1875
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h30	1	0,1750
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3h00	2	0,3000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h30	1	0,1250
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2h00	1	0,1000
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0h30	1	0,0250

Assistants d'enseignement artistique				
	Assistant d'enseignement artistique	10h30	1	0,525
Filière animation			5	4,04
Adjointes territoriales d'animation				
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	1	1,00
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	26h00	1	0,74
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	22h45	2	1,30
Filière police municipale			1	1,00
Gardes champêtres				
	Garde champêtre chef principal	35h	1	1,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 03/10/2025



ID : 062-216204800-20250925-2025CM39-DE